

## BULLETIN



## MUNICIPAL

Direction-Administration :  
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

## Vœux 1956

La Municipalité présente ses meilleurs vœux à chaque famille de Saint-Cloud.

Elle assure ses administrés de tout son dévouement. Elle continuera l'application de son programme en insistant sur la question du logement traitée par ailleurs dans ce numéro.

En cette période de vœux, souhaitons que le nouveau Parlement, issu des élections du 2 janvier, soit plus efficace que le précédent et sache donner au pays un gouvernement stable qui, en nous conservant les territoires de l'Union Française, les mette en valeur et apporte à leurs populations le mieux-être qu'elles sont en droit d'espérer.

Que ce prochain gouvernement soit mis en mesure par une réforme judicieuse de rechercher dans l'ordre et la légalité les moyens de faire cesser le mécontentement et réussisse à organiser d'une façon moderne l'économie du pays.

Qu'enfin les communes de France et plus particulièrement les communes dor-toirs de la région parisienne, reçoivent de l'Etat les légitimes compensations à l'énorme surcroît de charges qu'elles ont à supporter.

Le Maire,  
F. CHAVETON.



## Le Problème du Logement

Jusqu'à présent, le Service du Logement à la Mairie était dirigé par M. ROLLIN, maire-adjoint, qui s'est employé avec son extrême amabilité et son inlassable dévouement au bien public, à étudier les demandes d'appartements reçues à la Mairie, à établir des dossiers, très complets pour chacune d'elles et à reloger dans de meilleures conditions, en collaboration avec la Municipalité, un nombre important de familles mal logées.

Nous tenons à rendre à M. ROLLIN un vif hommage pour son action efficiente et à lui adresser, au nom de toute la population de Saint-Cloud, l'expression de notre gratitude.

Depuis le 5 décembre dernier, c'est M. JOULIA, conseiller municipal, élu maire-adjoint, qui a reçu, au lieu et place de M. ROLLIN, qui va consacrer son activité aux œuvres sociales et à la famille, la mission de s'occuper spécialement du Service du Logement.

Nous avons demandé à notre nouvel adjoint de vouloir bien dans le Bulletin Municipal, traiter le problème du logement tel qu'il se pose à Saint-Cloud et nous insérons ci-après son article.

Avec raison, les Clodoaldiens attendent des réalisations et non des commentaires sur la crise du logement, mais, est-il possible de trouver des solutions sages et valables à ce problème singulièrement complexe, si, préalablement, il n'a pas été étudié sous tous ses aspects ? Sans vouloir entraîner le lecteur à travers le dédale d'une législation abondante et ardue, où nous risquerions tous de nous égarer, je me contenterai de dégager quelques idées-maîtresses.

## I. - Comment se pose le problème du logement à Saint-Cloud ?

Il importe tout d'abord de noter que Saint-Cloud n'étant pas une ville sinistrée, la Municipalité n'était pas dans l'obligation de créer un Service du Logement. Aussi, le service qu'elle a organisé pour venir en aide à ses administrés mal logés, a-t-il un caractère officieux.

## Quelles sont les causes de la crise du logement à Saint-Cloud ?

Il y a des causes générales et des causes particulières.

## Causes générales :

Si aujourd'hui de nombreuses familles vivent dans des locaux insalubres ou par trop exigus, c'est sans doute en raison des destructions dues aux opérations de guerre et à l'augmentation de la population, mais c'est surtout par suite de la politique des loyers absolument insensée que les gouvernements successifs ont pratiqué pendant 30 ans.

Alors que les prix de tous les produits, de toutes les marchandises, de tous les services, augmentaient dans d'énormes proportions, certains 100 et 150 fois plus par rapport à ceux de 1920, les prix des loyers restaient bloqués. En 1947, des locataires payaient des appartements coquets de trois ou quatre pièces 6 ou 8.000 francs par an ! Un fumeur dépensait plus d'argent pour se procurer des cigarettes que pour se loger !

#### Résultats :

— De 1920 à 1947, être propriétaire d'immeubles ne procurait que des ennuis, sans le moindre rapport; aussi, aucun gouvernement n'avait osé promouvoir un programme important de constructions, et ni les sociétés, ni les particuliers ne s'aventuraient à mettre en chantier des immeubles destinés à la location.

— Les maisons n'ont pas été entretenues, les toitures ont mal assuré leur rôle de protection, les façades n'ont pas été ravalées, les contrevents n'ont pas reçu la moindre pellicule de peinture; beaucoup sont dans un état de décrépitude et de saleté lamentable qui choque le voyageur étranger.

— La plupart des gens ont pris l'habitude de payer fort cher les produits alimentaires, les vêtements, les transports, les choses superflues, mais par contre, ils s'indignent, lorsqu'il leur est demandé des loyers normaux. Dans tous les pays du monde, les habitants consacrent à se loger un quart ou un cinquième de leurs revenus; en France, jusqu'à la mise en application de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948, le coût du loyer représentait souvent un trentième du revenu global d'une famille; aujourd'hui, malgré les augmentations résultant de cette loi, il n'est pas supérieur au dixième de ce revenu.

La modicité des loyers actuels éclate aux yeux de ceux qui, en vue d'être mieux logés, quittent un vieil appartement pour habiter un local de même superficie dans un immeuble neuf, fut-il construit suivant la formule H. L. M.; ils se rendent compte alors du prix nettement plus élevé des loyers qu'ils sont obligés de payer pour permettre aux propriétaires de faire face au coût de la construction.

Les jeunes foyers à la recherche d'un toit, se voient demander pour une pièce en meublé des loyers très forts, 8 à 10.000 francs par mois, ce qui correspond au prix de location de la surface corrigée d'un appartement de six pièces dans un immeuble construit avant 1948.

#### Causes particulières :

a) Notre ville se trouvant dans la proche banlieue de Paris et indiscutablement dans la plus agréable, est très recherchée par la population venant de la province; beaucoup d'ingénieurs, de fonctionnaires, d'ouvriers notamment, souhaitent de pouvoir s'y installer, surtout lorsqu'ils y ont leurs occupations ou si leur lieu de travail est proche;

b) Les enfants d'habitants de Saint-Cloud qui contractent mariage, souhaiteraient de rester dans la localité et de trouver un appartement distinct de celui de leurs parents. Pratiquement, ils sont souvent obligés de co-habiter avec ceux-ci, souvent dans des conditions très difficiles et avec tous les inconvénients que comporte une telle situation;

c) Il y a encore les occupants de locaux insalubres. On peut, semble-t-il, évaluer à une cinquantaine le nombre de maisons vraiment insalubres, parmi les-

quelles il y a de vrais taudis et qui sont à détruire. Trois maisons menacent ruine et devront être évacuées sans tarder.

Par contre, les immeubles classés en 1942 par le Conseil départemental d'Hygiène comme partiellement insalubres (71 exactement), peuvent être améliorés par certains travaux d'assainissement, tels que dégagement de cours, agrandissement des prospects, installations de W.-C., égouts et conduits. Ces travaux sont à la charge des propriétaires, qui, en contre-partie, verront lever la servitude d'insalubrité;

d) A ces catégories, il faut ajouter les expulsés judiciaires, actuellement au nombre d'une vingtaine.

Les personnes faisant l'objet de ces mesures d'expulsion sont traitées pratiquement par l'Administration préfectorale avec beaucoup de compréhension et d'humanité. Il arrive tout de même un moment où, force devant rester à la loi, les occupants sont obligés de déguerpir.

Nombre de locataires de Saint-Cloud ont reçu des congés par huissier les invitant à quitter les lieux. Il ne s'agit dans cet acte de procédure que d'une prise de position de propriétaires, désireux de faire cesser le lien contractuel résultant d'un bail ou d'un engagement de location pour le remplacer par un droit au maintien dans les lieux prévu par la loi. D'une manière générale, il ne résulte de ces congés aucune aggravation de la situation de l'occupant des locaux dont il s'agit. Sur le terrain pratique, les propriétaires veulent, par le moyen du congé, priver les locataires du droit au bail ou à l'engagement de location, de telle façon qu'à l'occasion d'un décès, les héritiers ne prétendent pas venir occuper les lieux. Par contre, ceux qui occupent l'appartement avec le défunt depuis plus de six mois au jour du décès ont droit au maintien dans l'appartement.

e) Une dernière catégorie de Clodoaldiens, sans être mal logés, habitent dans des appartements qui s'avèrent trop petits par suite de l'augmentation de la famille, due à des naissances ou à l'arrivée de parents âgés;

f) Il ne rentre pas dans le cadre de cette étude de parler des nombreux locataires qui s'estiment logés dans des conditions inconfortables, mais néanmoins acceptables et qui ont le désir légitime d'améliorer leurs conditions d'habitat.

## II.- Quelle a été jusqu'à présent l'attitude de la Municipalité de Saint-Cloud en présence de ce problème ?

1) Dès 1945, la Municipalité a provoqué la remise en état par le M.R.U. de plusieurs immeubles situés place Clemenceau et quai Carnot. Dix-sept familles ont trouvé ainsi un toit.

2) Il a été pratiqué de 1945 à 1951, à une époque où la procédure était plus simple et le nombre des locaux inoccupés plus important, 47 réquisitions d'appartements ou villas. Depuis 1952, par suite de la modification apportée à la loi, notamment par l'affichage préalable, et aussi du fait d'une meilleure occupation des immeubles, les réquisitions exécutées sont tombées en moyenne à deux par an. A l'avenir, il ne semble pas que l'on doive attendre de grands résultats de ce moyen;

3) La réalisation du groupe d'immeubles H.L.M. du quai Carnot et de la rue du 18-Juin a permis de loger dans des appartements neufs 82 familles et d'en reloger 23 autres dans les locaux récupérés, soit au total

105 foyers clodoaldiens qui ont vu leurs conditions améliorées. A noter que ce groupe d'immeubles H.L.M., dû à l'initiative municipale et édifié avec la participation financière de la ville et la garantie donnée par celle-ci aux emprunts contractés par la Société d'H.L.M., a permis de loger en tout 188 familles;

4) La Municipalité a provoqué la création de la Caisse de Préfinancement Immobilière de Saint-Cloud, afin que le prélèvement sur les salaires de certaines entreprises, établies dans notre ville, serve à une réalisation sur le plan local. M. CHARONDIÈRE, conseiller municipal, est l'animateur de cette Caisse et la construction de 24 appartements est en voie d'achèvement avenue Bernard-Palissy;

5) La ville a encouragé sous toutes ses formes la construction privée, puisque aussi bien sur tout le territoire communal se sont édifiés de nombreux immeubles, tant individuels que collectifs (la Résidence, rue Bucourt, rue H.-Régnault, la villa Pasteur, l'Île de France, 5, rue Pasteur, immeubles de la rue Dantan et de la rue Feudon...), constructions qui ont eu des répercussions importantes sur le budget municipal.

### III. - Que peut-on envisager pour l'avenir ?

1) Dans l'immédiat on peut compter sur l'attribution d'une première tranche de 48 appartements dans les constructions réalisées par la Fédération des Compagnies d'Assurances, rue du Mont-Valérien.

La Commission du logement va se réunir prochainement pour procéder aux attributions. Elle aura à se prononcer entre divers prioritaires, au premier rang desquels se trouvent : les occupants des trois immeubles menaçant ruine (10 familles), les expulsés judiciaires urgents (10 cas environ), les occupants de la villa du 31, rue du Mont-Valérien, où doit être édifié le groupe scolaire.

2) Dans quelques mois, une seconde tranche d'appartements dans cette même réalisation permettra de satisfaire encore quelques demandes.

3) La construction envisagée de 400 logements quai Carnot, avenue des Prés et avenue Bernard-Palissy, dans laquelle la ville aurait une attribution de 100 appartements, habitables probablement en 1957, donnerait la possibilité de loger encore un nombre important de mal-logés.

4) La Municipalité est décidée à mettre sur pied un

programme de logements économiques normalisés ou populaires et familiaux, dont les loyers seraient inférieurs à ceux des H.L.M. (5 ou 6.000 francs par mois pour trois pièces principales, dont il faut déduire l'allocation-logement). Ces appartements seraient en principe destinés aux moins fortunés.

Divers projets sont à l'étude, dont un sur le terrain appartenant à la commune, rue du Docteur-Desfossez, et qui permettrait aussi d'améliorer le marché de la rue Dailly.

5) Par ailleurs, il va être procédé à un recensement des terrains assez vastes et susceptibles d'être agréés par le M.R.L., en vue de la construction d'immeubles par des sociétés privées, coopératives ou autres, patronnées par la ville, qui donnerait sa garantie aux prêts à solliciter.

Tous ces projets, il convient de le souligner, posent des questions financières extrêmement graves pour la ville. Rappelons qu'à la suite des réalisations des Compagnies d'Assurances rue du Mont-Valérien, la ville a été dans l'obligation de créer un groupe scolaire, qui sera entièrement consacré aux enfants habitant ces immeubles, ce qui représente pour Saint-Cloud une dépense initiale de 23 millions d'achat du terrain et de 100 millions pour la construction, dont il y aura à déduire la subvention de l'Etat. Par ailleurs, nous avons été obligés de participer aux frais de la construction de canalisations de gaz, d'eau et d'égouts.

Ces investissements, relatifs à des dépenses d'installation et d'aménagement, ont nécessité le concours d'emprunts, dont les annuités seront à inscrire annuellement au budget.

Il faudra encore prévoir l'achat d'une benne à ordures (5 millions), le recrutement de trois boueurs, de femmes de service pour les écoles et payer annuellement les indemnités de logement des membres du corps enseignant, ainsi que les fournitures scolaires, le chauffage et l'éclairage, et cela sans compter les répercussions sur l'ensemble des services municipaux.

En contre-partie, la ville touchera bien des contributions mobilières, mais elles seront loin de compenser les dépenses occasionnées par ces constructions.

Il ne faut pas perdre de vue — et ceci sera ma conclusion — qu'une ville a pour première mission de s'occuper des services publics et qu'elle ne doit distraire son attention et son concours financier au profit de particuliers que dans des cas où l'ordre public se trouve en jeu. Pour le surplus, c'est de sa part un geste d'en-

Les foyers de Saint-Cloud qui ne reçoivent pas le *Bulletin* sont priés d'en faire la demande à la Mairie, par lettre ou par téléphone : Mol. 42-05.

\*\*

Le maire et les adjoints rappellent qu'ils seront toujours contents de recevoir leurs administrés et de faire connaissance avec les nouveaux arrivés.

#### Jours et heures de réception

M. LE MAIRE : tous les mercredis, de 10 h. à midi et le samedi matin sur rendez-vous.

M. MONSEL, premier adjoint, chargé des fêtes et sports et des questions intéressant les écoles, la jeunesse et les Anciens combattants : le lundi et le samedi, de 11 heures à midi.

M. ROLLIN, deuxième adjoint, chargé des questions de petite voirie, d'assistance, d'œuvres sociales et de la famille : le samedi, de 9 h. 30 à midi.

M. SCHREDER, troisième adjoint, chargé des questions de travaux, d'architecture et d'urbanisme, de voirie et d'hygiène : le mercredi et le samedi, de 11 heures à midi.

M. LAURENCE, quatrième adjoint, chargé de l'état civil et des questions culturelles : tous les jours, de 11 heures à midi.

M. JOULIA, cinquième adjoint, chargé du logement : le mercredi, de 9 heures à midi.

tr'aide sociale, dont elle ne peut user qu'avec modération compte tenu de ses moyens financiers.

Il n'appartient pas à la mairie de traiter des affaires de droit commun. Elle n'a pas en effet le droit de prendre position dans des conflits entre propriétaires et locataires. Ces derniers, s'ils désirent engager une procédure doivent s'adresser à des avocats ou demander au besoin l'assistance judiciaire. Ils peuvent aussi se rendre aux consultations gratuites organisées par l'Ordre des Avocats, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, de 14 heures à 16 heures, dans la salle des Conciliations de la Justice de Paix, à l'Hôtel de Ville de Versailles.

Dans notre régime économique, une grande place est laissée à l'initiative privée. L'Etat remplit son rôle, lorsque, comme depuis 7 ans, il met à la disposition du public des moyens de crédit considérables, puisqu'il prête 80 % du coût des constructions — politique qui aurait été impensable durant les années 1919-1939 — et, lorsque par l'attribution des allocations de logement, il permet au chef de famille, désireux de faire un effort pour mieux loger les siens, de récupérer une partie importante de ce supplément de loyer. Aux intéressés de savoir profiter de ces avantages.

En ce qui concerne les communes d'ortoirs comme Saint-Cloud, j'estime, avec mes collègues de la Municipalité, que cet effort de l'Etat devrait être complété par une aide financière substantielle aux communes qui, du fait de la construction sur leur territoire de nombreux immeubles nouveaux ont à supporter des charges considérables auxquelles elles ne peuvent faire face qu'en surchargeant d'impôts leurs administrés, charges dont il est d'ailleurs question dans cet article.

Désireux de faire une étude complète du problème du logement, j'accueillerai avec intérêt et reconnaissance toutes les suggestions et critiques constructives qui pourraient m'être présentées par toutes les personnes préoccupées par cette question.

---

## Enlèvement des Ordures Ménagères

### NETTOIEMENT DES TROTTOIRS

Dans le *Bulletin Municipal* de juillet-août-septembre 1953, sous la rubrique « L'enlèvement des ordures ménagères », il était demandé à la population de comprendre la nécessité de se plier à une certaine discipline concernant l'enlèvement des ordures ménagères et les récipients dans lesquels ces ordures sont déposées.

Malgré les recommandations faites, la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire. Les récipients en bois ou en carton se multiplient, les boîtes en fer n'ont pas de couvercle; on trouve même quelquefois de vieux seaux.

D'autre part, dans les récipients, on y trouve de tout : ordures industrielles, verres cassés, résidus de jardin, qui ne peuvent être considérés comme ordures ménagères.

Ces récipients, des plus hétéroclites, sont une source continuelle d'accidents pour les agents chargés du service d'enlèvement, qui se blessent aux mains, par des pointes, des cercles en fer ou des boîtes métalliques usées.

Nous avons à ce sujet été rappelés à l'ordre par

l'Inspection du Travail et nous sommes dans l'obligation de faire respecter désormais des dispositions réglementaires prévues, tant par le règlement sanitaire départemental que par la législation sur le travail et par les règlements municipaux, dispositions que nous indiquons ci-après :

1° Les ordures ménagères seront obligatoirement réunies dans des *récipients métalliques*, étanches et clos, dont l'enlèvement sera assuré par les soins de l'autorité municipale (art. 96 du règlement sanitaire départemental);

2° Les récipients destinés à contenir ces ordures seront munis d'un mode de fermeture interdisant l'accès aux mouches, rongeurs et autres animaux. Leur assise sera telle qu'ils ne pourront être renversés par les chiens (art. 46 du règlement sanitaire départemental);

3° Il est interdit de déposer dans les poubelles des débris de jardin et des ordures industrielles ainsi que tout objet (ferraille ou verre brisé) de nature à présenter un danger pour les éboueurs (arrêté municipal et législation du travail);

4° Les poubelles vides doivent être rentrées dans la demi-heure qui suit le passage des bennes d'enlèvement.

Nous demandons à nos administrés de se conformer strictement à ces prescriptions, ce qui permettra d'accélérer la collecte, d'améliorer l'hygiène et la salubrité et de réaliser de ce fait des économies appréciables.

A dater du 1<sup>er</sup> mars 1956,

les ordures contenues dans des récipients non métalliques et non clos ne seront pas enlevées et les contrevenants aux dispositions rappelées ci-dessus seront poursuivis conformément aux règlements en vigueur.

Nous profitons de cet article pour rappeler aux propriétaires, concierges et principaux locataires qu'ils sont responsables des dépôts d'ordures effectués devant leurs maisons, terrains ou boutiques, sauf leur recours contre les auteurs desdits dépôts (art. 7 du règlement de police municipale).

Les mêmes personnes sont également tenues, en temps de neige et de gel, de casser la glace, de relever la neige pour dégager les trottoirs et de répandre devant leurs propriétés, sur les parties verglacées, de la cendre, du sable ou de la sciure de bois (art. 25 du règlement de police municipale).

Il ne faudrait pas voir dans le rappel de ces règlements un mouvement de mauvaise humeur à l'égard de qui que ce soit. Nous croyons qu'il est de notre devoir de tenir la ville propre et nous demandons à la population de nous y aider avec gentillesse et de partager notre double souci : de veiller à la sécurité du personnel et d'assurer une meilleure salubrité de notre ville. Nous comptons donc sur la bonne volonté de chacun et espérons vivement que nous n'aurons pas à prendre des mesures spéciales pour faire appliquer les règlements.

---

## A l'attention des automobilistes

Nous croyons bon de rappeler aux automobilistes les dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 janvier 1941 réglementant la circulation dans le département de Seine-et-Oise et notamment les dispositions de son article 13 concernant l'arrêt et le stationnement des véhicules :

« ARTICLE 13. — Arrêt et stationnement. — A. -  
« Sauf dans les rues à sens unique, sauf dans les voies  
« où le stationnement axial ou en bataille est exception-  
« nellement toléré, sauf enfin dans les cas où la partie  
« droite de la chaussée est occupée par des rails, les  
« véhicules ne doivent s'arrêter et stationner qu'ayant  
« le trottoir à leur droite, dans le sens de la circulation.

« B. - Le stationnement est interdit :

a) Sur les points signalés par des disques réglemen-  
« taires d'interdiction;

« b) Devant les entrées ou sorties d'immeubles ou  
« de propriétés accessibles aux véhicules;

« c) A proximité des croisements, le stationnement  
« ne peut avoir lieu que l'avant du véhicule placé à  
« 1 mètre au moins en retrait de l'alignement des im-  
« meubles de la voie transversale;

« d) Dès la chute du jour, les véhicules doivent  
« être munis, tout comme durant la circulation, de  
« leurs feux réglementaires. Toutefois, les automobiles  
« peuvent n'être signalées que par une seule lanterne  
« donnant vers l'avant un feu blanc et vers l'arrière un  
« feu rouge et placée de manière à couvrir le véhicule  
« du côté de la chaussée;

« e) Les conducteurs ne doivent pas s'éloigner de  
« leur véhicule sans avoir pris les précautions néces-  
« saires pour que celui-ci ne soit pas une cause d'ac-  
« cident ou de gêne pour les autres usagers.

« Pour les véhicules automobiles, le moteur doit  
« être arrêté et toutes mesures assurées pour éviter  
« toute dérive ou mise en marche inopinée. »

L'attention des automobilistes est tout particulière-  
ment appelée sur le paragraphe « c » du dit arrêté,  
concernant le stationnement à proximité des croisements.

On remarque en effet très souvent à Saint-Cloud  
que les véhicules sont stationnés au milieu même des  
carrefours, gênant ainsi la circulation et risquant de  
provoquer des accidents.

En ce qui concerne le paragraphe « d » relatif à  
l'éclairage de nuit des véhicules en stationnement, nous  
rappelons que les dispositions prises par M. le Préfet  
de Police de la Seine ne sont pas applicables à Saint-  
Cloud.

Toutefois, il est toléré que les automobiles ne soient  
pas éclairées pendant la période de fonctionnement de  
l'éclairage public, c'est-à-dire jusqu'à 1 h. 30 environ.

De toutes façons, la responsabilité des propriétaires  
de véhicules demeure engagée.

## JOURNÉES DU SANG DE SAINT-CLOUD

Chaque jour dans les hôpitaux et cliniques de la  
Seine-et-Oise, la transfusion sanguine sauve des vies  
humaines.

Chaque jour, les besoins en sang total (en cas d'hé-  
morrhagie, d'opération grave, etc...), sont couverts par  
les Centres départementaux ou locaux grâce au dévoue-  
ment de donateurs réguliers. L'hôpital de Saint-Cloud  
se préoccupe actuellement d'aménager un service spé-  
cialisé qui permettra de recueillir ces dons. Nos conci-  
toyens seront informés en temps utile de l'ouverture de  
ce service aussitôt qu'il sera en mesure de fonctionner.

Mais le problème du plasma et de ses dérivés de-  
meure entier. Seul un Centre équipé à cet effet et  
muni de laboratoires nécessaires peut transformer le  
sang en plasma et fractionner ce dernier. Pour notre  
département — et pour 14 autres — cette tâche in-  
combe au Centre National de Transfusion Sanguine.

Pour sauvegarder l'existence des brûlés graves, des  
choqués, pour prévenir et combattre les maladies infec-  
tieuses des enfants, pour arrêter des hémorragies graves,  
il faut de grandes quantités de plasma, de gamma-glo-  
bulines, de fibrinogène.

Pour répondre à ces besoins exceptionnels, un appel  
exceptionnel est adressé à la population et de nom-  
breuses communes ont ou vont organiser des « Journées  
du Sang. »

Saint-Cloud va de nouveau prendre place dans cette  
chaîne de solidarité.

Habitants de Saint-Cloud, accomplissez au moins une  
fois dans votre vie ce geste de fraternité.

Pour aider à la guérison de malades, vous qui êtes  
en bonne santé, venez nombreux aux « Journées du  
Sang. »

Notez bien : **dimanche 5 et lundi 6 février 1956**,  
de 8 h. 30 à 12 heures, au Centre Culturel (rue des  
Ecoles).

Vous serez les bienvenus.

## Jumelage de Saint-Cloud avec d'autres Villes

A plusieurs reprises, nous avons déjà entretenu nos  
lecteurs de l'intention qu'avait la Municipalité de ju-  
meler Saint-Cloud avec d'autres villes offrant à peu  
près les mêmes caractéristiques.

Dans sa séance du 10 mars dernier, le Conseil mu-  
nicipal appelé à se prononcer sur l'opportunité des ju-  
melages et se rappelant qu'il y a quelques années, il  
avait déjà décidé d'adhérer à l'Organisation des Com-  
munes de l'Europe, a voté, dans son ensemble moins  
les voix communistes, l'autorisation pour le maire d'en-  
gager des pourparlers.

A l'heure actuelle, les pourparlers sont engagés avec  
Frascati (près de Rome) pour l'Italie, Richmond (près  
de Londres) pour l'Angleterre, Bad-Godesberg (près  
de Bonn) pour l'Allemagne et avec une commune  
hollandaise.

Il est probable qu'une réunion entre les maires de  
ces différentes villes aura lieu à Saint-Cloud, les 25 et  
26 février. A la suite de cette réunion préparatoire, le  
maire rendra compte au Conseil municipal de l'état  
des pourparlers et le Conseil décidera de l'opportunité  
des jumelages et des conditions dans lesquelles ils pour-  
raient avoir lieu.

Nos lecteurs seront, bien entendu, tenus au courant.

Comme ils le savent, la Municipalité attache une  
très grande importance à cette question. On discute  
beaucoup du problème de la Fédération de l'Europe.  
On n'y parviendra qu'en commençant des réalisations  
sur le plan économique et sur le plan des jumelages  
de commune à commune.

Il n'est pas inutile de rappeler que Sa Sainteté  
Pie XII a pris position dans ce sens dans un récent  
discours.

### AVIS IMPORTANTS

I

Bien que cette question ne soit pas en rapport direct avec  
le jumelage, la Municipalité a l'honneur de faire connaître à  
ceux que cela pourrait intéresser, que le maire de Frascati  
(Italie), serait désireux de trouver le placement dans des fa-  
milles Clodoaldiennes d'une vingtaine d'étudiants (jeunes gens  
et jeunes filles), du 3 au 18 avril prochain.

Bien entendu, il y aurait réciprocité et le maire de Frascati  
se chargerait d'héberger, à n'importe quelle saison de l'année,  
pour une durée à peu près équivalente, le même nombre d'étu-  
diants et d'étudiantes clodoaldiennes.

Les familles qui seraient intéressées par cette proposition  
sont priées d'écrire d'urgence à la mairie, cabinet de M. le Maire.

Il est d'usage pour ces échanges internationaux, la réciprocité jouant, de ne demander aucune indemnité de frais de séjour. A celui qui se déplace n'incombant que les frais de transport, aller et retour, et l'argent de poche. Cela simplifie les questions de change et rend les échanges de jeunes, à la fois plus faciles et moins onéreux.

## II

Les familles habitant Saint-Cloud, qui ont des liens de parenté, des attaches ou des origines avec les pays avec lesquels nous projetons des jumelages sont priées, si la question les intéresse, de se faire connaître à Mme Clément, conseillère municipale, plus spécialement chargée de la mise au point des jumelages.

## TRAVAUX DANS SAINT-CLOUD

Des chantiers de travaux intéressant la voirie sont ouverts en différents endroits de Saint-Cloud et la circulation est entravée dans certaines rues. Nous signalons la nature de ces travaux et de ceux qui suivront immédiatement.

### Service des P. T. T.

Extension du réseau téléphonique automatique dépendant du central « Molitor », travaux effectués rue du Calvaire, rue de Buzenval et boulevard de la République.

### Service des eaux

Renforcement du réseau de distribution. Exécution de bouclages. Travaux effectués rue de la Porte-Jaune, rue du Camp Canadien. Ces travaux continueront rue du Pierrier, rue du Mont-Valérien et rue du Val-d'Or.

### Service des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise

Élargissement de la route nationale 307, entre la rue Laval, à Saint-Cloud et la gare de Garches. Cet élargissement sera poursuivi entre la place Magenta et la rue Laval.

### Voirie municipale

Travaux de réfection complète des rues Dantan et Audé.

Réfection des trottoirs du boulevard de la République, entre l'avenue Foch et la rue de Buzenval.

### Travaux qui suivront immédiatement

Réfection complète de la rue Pigache.

Suppression du cassis rue de l'Avre, boulevard de la République.

Réfection rue du Camp-Canadien des bordures et caniveaux à l'emplacement du stationnement des autocars devant le champ de courses.

Réfection du trottoir côté droit du boulevard Jules-Peltier.

## LE CENTRE DÉPARTEMENTAL ANTICANCÉREUX DE SAINT-CLOUD

Nos lecteurs seront heureux de savoir que le Conseil d'administration du Centre Départemental Anticancéreux, qui s'est fixé à Saint-Cloud, a été régulièrement formé. Ce Conseil d'administration comprend :

Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise, M. le Directeur départemental de la Santé de Seine-et-Oise.

M. le Professeur BINET, doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

M. le Docteur SERY, représentant la Caisse Régionale de Sécurité Sociale.

M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud.

M. le Docteur BOURDIN, directeur du Centre de Seine-et-Oise de Lutte contre le Cancer.

M. le Président du Conseil général.

M. JAMOT, maire du Mesnil-le-Roi, président de la 4<sup>e</sup> Commission du Conseil général.

M. le Docteur DENOIS, secrétaire général de l'Institut Gustave Roussy, à Villejuif.

M. DUMAS, architecte en chef du département.

Et, à titre consultatif, M. le Directeur départemental des Services Financiers.

L'adjudication du gros œuvre a été faite et les travaux doivent commencer au début de mars.

Les travaux seront faits en deux tranches : la première tranche comprendra l'aménagement de l'immeuble existant et la construction d'un laboratoire; 175 millions de dépenses sont prévus pour cette première tranche.

Nous rappelons qu'outre une subvention de l'Etat, une subvention du Département et probablement une importante subvention de la Sécurité Sociale, les recettes du casino d'Enghien concourent au financement de ce Centre de Lutte contre le Cancer de Seine-et-Oise, qui est appelé à seconder Villejuif dans la lutte contre le cancer, non seulement sur le plan régional mais aussi sur le plan national.

Nous souhaitons la bienvenue à M. le Docteur BOURDIN, actuellement secrétaire général adjoint de l'Institut de Villejuif, cancérologue bien connu, qui a été appelé à prendre la direction du Centre de Saint-Cloud.

Le Conseil a décidé de demander au Conseil général l'autorisation de donner au Centre de Lutte contre le Cancer de Seine-et-Oise, le nom du regretté professeur HUCUENIN, mort récemment, qui a été l'animateur du Centre Anticancéreux de Villejuif et qui suivait avec intérêt la création du Centre Départemental de Saint-Cloud.

M. le Professeur René HUCUENIN avait d'ailleurs des attaches familiales avec Saint-Cloud, son père ayant été adjoint au maire et administrateur des établissements hospitaliers pendant de nombreuses années. Il est inhumé dans son caveau de famille au cimetière communal.

## Journée Nationale des Vieillards

La quête annuelle sur la voie publique a eu lieu le 23 octobre dernier, grâce au dévoué concours de plusieurs Groupements et Associations qui, au cours de l'année, ont le souci d'aider les vieillards, des quêteurs et quêteuses bénévoles ont sollicité la générosité des personnes rencontrées et vendu des timbres aux commerçants et automobilistes.

Il n'est pas besoin de revenir sur la situation souvent pénible de tant de vieillards aux ressources considérablement amenuisées, après tout une vie de travail et de sacrifices, par la situation économique de notre pays. Bien souvent la retraite des vieux travailleurs constitue le plus clair de leurs moyens de vivre.

Grâce, donc, au dévouement des Associations ci-après, réunies en Comité sous l'égide de la Municipalité :

Parrainage des Vieillards.

Union des Vieux Travailleurs.

Croix-Rouge Française (section de Saint-Cloud).

Ligue Féminine d'Action Catholique.

Conférence Saint-Vincent de Paul de Saint-Cloud et du Val-d'Or.

Scouts et Guides de France,

il a été recueilli la somme de ..... 145.172 fr.

Après déduction de 10 % pour le Comité

National et les frais de matériel et de

publicité ..... 14.517 fr.

C'est donc une somme de ..... 130.655 fr.

qui a pu être distribuée entre 130 bénéficiaires.

Nous remercions tous les généreux donateurs qui ont permis de remettre, à l'entrée de l'hiver, à chacun de nos Anciens nécessiteux, cette petite somme qui leur apportera le témoignage qu'ils ne sont pas oubliés.

Merci également à toutes les personnes dévouées qui, au nom des Associations ci-dessus nommées, ont participé à la collecte sans aucun souci de propagande personnelle, avec la seule et exclusive préoccupation du bien à faire à toute une catégorie sociale déshéritée.

## Saint-Cloud se souvient

Le mardi 1<sup>er</sup> novembre, la Municipalité a déposé des fleurs aux divers Monuments aux Morts de la ville, place de l'Eglise, boulevard de la République et au cimetière.

Plusieurs édiles, des présidents de sociétés et un certain nombre de Clodoaldiens étaient présents à ces cérémonies du souvenir.

### BAL DE LA VICTOIRE

La section de Saint-Cloud de la Fédération Nationale des Combattants Républicains a fêté l'Armistice, le samedi 5 novembre, par un grand bal à la Salle Municipale des Fêtes.

### L'ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE

Le soleil d'automne s'était mis de la partie pour la fête de la Victoire. Le maire, M. Chaveton, prononça, au Monument aux Morts, une très belle allocution où il parla de la nécessité de faire enfin l'Europe, la véritable Europe. Puis M. Maillat exalta le souvenir des Anciens Combattants. Enfin, M. Finelle, président du Souvenir Français, au carré militaire du cimetière, devant les jeunes qui étaient nombreux, cita quelques chiffres, afin de leur montrer combien la victoire de 1914-1918 avait coûté cher.

Bref, toutes les manifestations furent empreintes d'un patriotisme ardent. Scouts, guides, élèves des écoles avec leurs professeurs étaient là autour de très nombreux conseillers municipaux de toutes obédiences.

Un bal organisé par le Comité d'Entente des Anciens Combattants a réuni dans l'après-midi du 11 novembre, de nombreux danseurs à la Salle Municipale des Fêtes.

### L'INAUGURATION DE LA RUE MARIUS FRANAY

Le 10 décembre a été inaugurée la rue Marius-Franay, ancien président-directeur général de la Société de Laboratoire de Tirage Cinématographique.

On sait que c'est par une délibération du 2 juin 1954, que le Conseil municipal de Saint-Cloud a donné à l'avenue des Prés le nom de rue Marius-Franay.

Comme M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud l'a rappelé, Marius Franay, mort jeune encore, a été un des pionniers du cinéma. Il a fondé, animé le L. T. C. qui emploie aujourd'hui environ 300 personnes, et qui tire sur 35 mm, un grand nombre de films.

Le Conseil municipal était représenté à l'inauguration par plusieurs de ses membres, qui entouraient MM. Jacques FLAUD, directeur général du Centre National du Cinéma; Jean SEFERT, président de la Chambre Syndicale des Laboratoires; JIF, président de la Fédération Française des Distributeurs de Films; FROGERAIS, président d'honneur des Producteurs; WEIL-LORAC, délégué général de la Fédération des Chambres Syndicales des Industries Techniques du Cinéma; PROTEAU, secrétaire général; BROCHARD, directeur des Studios de Boulogne-Billancourt, et naturellement M. PASSY, directeur général des Laboratoires de Tirage Cinématographique.

Sous la conduite compétente et diserte de M. PASSY, on put suivre les mystères du tirage d'un film de 35 mm.

Nous reviendrons d'ailleurs quelque jour sur L. T. C. et ce qu'il représente pour notre cité.

### L'INAUGURATION D'UN NOUVEAU PAVILLON DU CENTRE DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

La « Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique » avait convié ses membres et ses amis à l'inauguration du nouveau pavillon du Centre de Rééducation Fonctionnelle, 26, rue Dailly, à Saint-Cloud.

Sous la présidence effective du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale et du Ministre de la Santé Publique et de la Population, la Ligue a tenu son assemblée générale, et entendu les rapports de Mme Suzanne FOUCHÉ, secrétaire générale.

La visite du Centre de Rééducation et du pavillon nouvellement mis en service a révélé, à tous les assistants, les résultats de l'œuvre efficace poursuivie pour permettre à tous ceux dont les possibilités physiques sont diminuées par la maladie ou l'accident de retrouver, au moins une partie de leurs moyens d'existence normale.

### COLIS

#### A L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le Bureau d'Aide Sociale de Saint-Cloud a décidé, comme les années précédentes, de faire distribuer, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un colis de denrées et de friandises et un sac de charbon aux Anciens nécessaires de la commune. Le colis a été remis à domicile par Mme LORRAIN, conseillère municipale et membre du Bureau d'Aide Sociale, assistée d'agents communaux.

De son côté, le Conseil municipal, sur la proposition de la Municipalité, a décidé d'envoyer un colis à chacun des militaires de la commune appelés en Afrique du Nord et en Indochine.

Il est à nouveau demandé aux parents de ces militaires ou à ceux qui les connaissent de donner leurs noms et adresse à la mairie, 2<sup>e</sup> bureau, dès que possible.

Signalons, en outre, que la Ligue Féminine d'Action Catholique, que préside Mme CLÉMENT, conseillère municipale, a fait remettre à beaucoup d'anciens et à des familles dépourvues de ressources, un colis de denrées alimentaires.

### NOEL DANS LES ÉCOLES MATERNELLES

Les bambins de nos écoles maternelles n'ont pas été oubliés.

Le samedi 17 décembre, à l'École maternelle de Montretout, il y eut une petite fête charmante à laquelle assistèrent beaucoup d'enfants et de nombreux parents.

M. Laurence, au nom de la Municipalité, félicita Mme Poupert, directrice, et toutes ses collaboratrices.

À l'école maternelle du Centre, une petite fête se déroula dans les mêmes conditions pour la plus grande joie de tous.

Aux Coteaux, le dimanche 18, la fête des petits fut aussi très réconfortante pour tous. Chacun s'amusa très gentiment.

On félicita grandement la directrice de l'école des Coteaux et toutes celles qui la seconde avec dévouement.

Puis fut remis par le maire à Mlle Leroy, directrice admise à faire valoir ses droits à la retraite, un souvenir au nom de la Municipalité.

## A LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Une réunion du Comité de la Caisse des Ecoles a eu lieu le 30 novembre, à la mairie, sous la présidence de M. Chaveton, maire.

Le compte administratif pour les opérations de 1954 a été approuvé. Le budget additionnel de 1955 et le budget primitif de 1956 ont été votés. Des secours pour études surveillées seront attribués très largement. Un bal sera organisé en 1956, dans la deuxième quinzaine d'octobre.

## LE CINÉMA ÉDUCATIF ET RÉCRÉATIF A SAINT-CLOUD

Les prochaines séances de cinéma éducatif organisées par la Municipalité, et qui obtiennent un succès de plus en plus grand, en raison de la qualité des films projetés et de la sonorisation très améliorée de la Salle des Fêtes, auront lieu en février, les jeudis 16 et 23, à 15 heures, Salle Municipale des Fêtes et en mars, les jeudis 15 et 22.

L'entrée est libre pour tous : scolaires, adultes et anciens.

\*

\*\*

Les séances données dans la crypte de l'église du Val-d'Or ont lieu depuis décembre, deux fois par mois, à 15 h. 30.

\*

\*\*

Enfin, comme on le sait, à Lelégard, environ chaque mois, une séance est organisée pour les pensionnaires.

## LA SAINTE-BARBE A SAINT-CLOUD

Le samedi 3 décembre, la Sainte-Barbe a été fêtée à Saint-Cloud avec tout l'éclat désirable.

Au banquet qui était, comme les années précédentes, organisé au Centre Culturel, assistaient, entre autres, MM. CHAVETON, MONSEL, LAURENCE, HATRY, BILLARD, membres du Conseil d'administration, plusieurs officiers et représentants des pompiers des communes voisines, notre propre corps de sapeurs, dont beaucoup étaient accompagnés de leurs épouses.

Avant le repas, le maire remit à MM. LEUILLET, sous-lieutenant et BALESDENT, sapeur, la Médaille d'honneur en argent des sapeurs-pompiers.

M. PASQUET, lieutenant chef de corps, remercia les personnalités présentes et assura les habitants de la ville du dévouement de ses gradés et hommes.

M. CHAVETON, à son tour, assura les officiers, sous-officiers et sapeurs de la sollicitude de la Municipalité et du Conseil municipal à leur égard.

Il annonça que serait recherchée, dès que possible, une formule permettant de loger un certain nombre de pompiers, de manière à assurer une meilleure permanence.

Après avoir fait honneur à l'excellent menu préparé par le chef FAIMALI, les pompiers et leurs invités se rendirent à la Salle des Fêtes Municipale. Un bal très animé termina une soirée agréable où l'ambiance était comme toujours des plus sympathiques.

## AU COMITÉ DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT-CLOUD

Le Comité de l'Association des Amis de Saint-Cloud s'est réuni le vendredi 9 décembre, à la Maison de la Culture, sous la présidence de M. A. LAURENCE.

M. ROUBAULT, trésorier, a fait un exposé de la situation financière, qui est saine, en ce sens que, malgré les frais occasionnés par l'organisation de l'exposition : « Saint-Cloud, du Moyen-Age à nos jours » et la parution de deux bulletins de l'Association en 1955, la caisse n'a, à l'heure actuelle, aucune dette.

M. LAURENCE a chaudement félicité le trésorier et les organisateurs de l'exposition, ainsi que les rédacteurs des bulletins, notamment MM. Michel DEVÈZE et André MARIE.

Il a été décidé que la prochaine Assemblée générale de l'Association aurait lieu en mars 1956.

Une carte artistique a été adressée à chacun des membres d'une société déjà vivante, et qui va s'intéresser aux soirées poétiques clodoaldiennes qui vont être organisées au Centre Culturel et Artistique, sous les auspices de la Municipalité et d'un groupe d'amis des poètes de Saint-Cloud et de la région.

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 2 JANVIER 1956

	Nombre d'électeurs inscrits	13.576
	Nombre de suffrages exprimés	11.166
	Ont obtenu :	Suffrages Moyenne de liste
Liste du Parti Communiste :		
Lucien Midol	21.669	2.407
Liste R. G. R. :		
Edouard Bonnefous	20.683	2.298
Liste M. R. P. :		
Gilbert Cartier	4.075	452
Liste de Renovation Nationale :		
Roger Palmiéri	2.407	267
Liste S. F. I. O. :		
Pierre Métayer	8.578	953
Liste Action Salut Public :		
Jean-Pierre Palewski	3.587	398
Liste Indépendante - A. R. S. :		
André Mignot	13.792	1.532
Liste Radicale Socialiste :		
Maurice Béné	15.935	1.770
Liste Union et Fraternité Française (Poujadiste) :		
Jean Berthommier	7.143	793
Liste d'Entente Sociale :		
Roland Gosselin	1.239	137
Liste du Rassemblement Républicain :		
Henri Longuet	1.000	111

En 1951, pour 9.099 suffrages exprimés, les résultats étaient les suivants :

	Moyenne de liste	
Liste communiste	2.012	
Liste R.G.R.	1.197	
Liste M.R.P.	772	
Liste S.F.I.O.	810	
Liste R.P.F.	2.853	
Liste U.N.I.R. (Palmiéri)	541	Moyenne de liste
Liste Radicale-Socialiste	541	
Liste Neutroliste	181	

## RÉSULTATS DANS LES COMMUNES DU CANTON DE SÈVRES

Nous avons pensé que nos lecteurs seraient intéressés par les résultats dans les communes du canton et c'est pourquoi nous donnons ci-après ces résultats :

	SÈVRES	MEUDON	CHAVILLE	GARCHES	VAUCRESSON	MARNES
Inscrits .....	11.425	15.808	9.561	6.328	2.467	800
Suffrages exprimés .....	9.345	13.075	8.083	5.083	2.048	643
Moyenne de liste						
Liste du Parti Communiste .....	3.194	3.834	2.738	1.558	294	112
Liste R. G. R. ....	990	971	617	552	373	127
Liste M. R. P. ....	448	752	372	316	116	28
Liste Rénovation Nationale .....	178	179	162	120	56	25
Liste S. F. I. O. ....	995	1.341	1.149	406	147	44
Liste Action Salut Public .....	295	308	214	207	77	18
Liste Indépendante - A. R. S. ....	850	2.475	743	592	254	109
Liste Radicale-Socialiste .....	1.500	2.084	1.200	860	489	114
Liste Mouvement Pujade .....	666	762	712	378	185	38
Liste Entente Sociale .....	110	150	73	111	30	15
Liste Rassemblement Républicain ..	98	121	56	99	16	21

### LE X<sup>e</sup> SALON DE SAINT-CLOUD

Le X<sup>e</sup> Salon des Artistes Clodoaldiens a été inauguré le samedi 19 novembre 1955, dans les deux salles harmonieuses et claires du Centre Culturel et Artistique, rue des Ecoles, par le Maire et plusieurs membres de la Municipalité.

Les efforts déjà effectués pour une sélection des œuvres, opérée par un Comité directeur, ont été volontairement continués afin de maintenir cette manifestation annuelle d'art local parmi les plus valables de la région parisienne.

Plus de 60 exposants ont participé à ce Salon qui a été justement apprécié par une nombreuse assistance venue admirer les œuvres de qualité de peintres, sculpteurs, graveurs et céramistes.

Les artistes clodoaldiens avaient réuni des invités d'honneur de classe, tels que le peintre MONTÉZIN et le sculpteur BOUCHARD, membres de l'Institut, les peintres Yves BRAYER, GUASTALLA, Berthommé SAINT-ANDRÉ et le sculpteur DEL DEBBIIO.

Parmi les artistes locaux dont le talent est, pour certains, déjà notoire, il convient de citer : Jean CHIÈZE, toujours excellent avec gravures et gouaches; GUÉZENEC, avec gravures et peintures vigoureuses; MARÉCHAL et une belle composition sur un « Concours hippique »; DE DELABRE et ses paysages solides; René CREVEL travaille l'aquarelle avec force; DEGA expose des paysages lumineux et bien équilibrés; BÉQUET montre un beau métier de graveur; DAILLE et ses paysages bien conçus; LENORMAND est un peintre sensible; MERKEL a peint largement un paysage de Saint-Cloud; MARGONI et ses paysages d'une belle matière; LÉVY-MURCIER et ses peintures classiques; DRÉVILL a peint de rudes pêcheurs bretons; ANTIHOVITCH et ses paysages nostalgiques; HAAS a sculpté une tête d'enfant remarquable; BAYARD et ses aquarelles de Fontainebleau; BENEZECH a exprimé l'Espagne avec ampleur et harmonie; FAYEIN avec gravures et gouaches; CAPRON est fin et impressionniste; CLABÉ et ses portraits originaux d'enfants; VITRAC peint sincèrement; JOUER a sculpté un masque plein de caractère; DANTAN et ses aquarelles délicates; DELVALLE s'exprime en valeurs; Claude CREVEL aux vives aquarelles; DAILLE et ses natures mortes intéressantes; FOLK s'exalte en couleurs; RICQUIER possède une riche matière d'impressionniste; SAINT-GAL et des paysages colorés; KRAUCH et ses fleurs; ANGENSCHIEDT, COLIN-BRUNI, TOUNNOIS, manifestent des qualités prometteuses; GROSEIL, MOCUEZ et ses harmonies en gris; MORIN.

La céramique a été également fort bien représentée par S. CHAUDRON et ses céramiques distinguées; MANIN a exposé de riches décors sur porcelaine; MARCY, d'originales poteries et KUNTZ a créé des formes décoratives vraiment plaisantes.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Avis concernant le renouvellement des déclarations d'ouverture, mutation et translation de débits de boissons.

L'attention des personnes tenant un débit de boissons, à quelque titre que ce soit, est attirée sur l'arrêté de M. le Préfet de Seine-et-Oise que nous reproduisons ci-dessous :

Le Préfet de Seine-et-Oise, Officier de la Légion d'Honneur;

Vu le décret du 5 juillet 1955, relatif aux déclarations d'ouverture, de mutation et de translation de débits de boissons et spécialement son article 2 prescrivant le renouvellement de toutes les déclarations précédemment effectuées;

Vu l'arrêté interministériel du 21 novembre 1955 fixant au 1<sup>er</sup> janvier l'ouverture du délai imparti pour ce recensement et confiant aux Préfets le soin d'en déterminer la durée;

Vu son arrêté du 24 juillet 1951 instituant un fichier départemental des débits de boissons à consommer sur place;

Sur la proposition de M. le Secrétaire général;

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Le renouvellement des déclarations d'ouverture, de mutation et de translation des débits de boissons prévu par l'article 2 du décret du 5 juillet 1955 susvisé devra être effectué dans un délai de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956.

ART. 2. — Les demandes d'immatriculation au fichier départemental antérieurement établies en application de l'arrêté du 24 juillet 1951, ne dispensent pas leurs souscripteurs de la déclaration visée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

ART. 3. — MM. le Secrétaire général, les Sous-Préfets, les Maires, le Directeur départemental des Services de police, le Chef d'escadron, commandant la Compagnie de gendarmerie de Seine-et-Oise, et les Directeurs départementaux des Contributions Indirectes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Bulletin Officiel des Maires*.

Versailles, le 15 décembre 1955.

Pour le Préfet :  
Le Secrétaire Général,  
Pierre AUBERT.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter à la mairie, 3<sup>e</sup> bureau, aux heures d'ouverture, avant le 1<sup>er</sup> avril 1956.

### LE NOUVEAU PRIX DE L'EAU A SAINT-CLOUD

#### Avis

Les abonnés aux concessions d'eau délivrées par l'Etat dans l'étendue du Domaine des Eaux et Fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud, sont informés que, par décision interministérielle du 19 décembre 1955, concertée entre les Ministres des Finances et de l'Education Nationale, les prix de vente de l'eau sont fixés comme suit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

Tarif général ..... 30 francs le mètre cube

Tarif réduit ..... 27 francs le mètre cube

Ce tarif réduit s'entend pour les concessions à destination agricole, industrielle, commerciale ou de ser-

vice public, qui comportent chacun un minimum de perception annuel correspondant à une fourniture journalière de 5 m<sup>3</sup>.

Cet avis émane du Ministère de l'Education Nationale, direction de l'Architecture et du Ministère des Finances, service des Domaines.

C'est en effet l'Etat qui est concessionnaire de la distribution de l'eau dans l'étendue du domaine Versailles, Marly et Saint-Cloud.

### UNE MANIFESTATION DES ANCIENS P. C.

Le samedi 20 octobre, les Combattants-Prisonniers de guerre de Saint-Cloud ont donné leur bal annuel dans une ambiance vivante et sympathique à la Salle Municipale des Fêtes.

Une « Miss Saint-Cloud » a été élue : elle a reçu de tout un chacun des hommages mérités.

M. Pessin, président des Anciens P. C. de Saint-Cloud et ses collaborateurs font toujours bien les choses. Il y a lieu de les remercier et de les féliciter.

### CONFERENCE AU CENTRE CULTUREL

La Société d'Horticulture et des Jardins de France nous prie de faire savoir que M. QUIST, de Saint-Cloud, donnera le vendredi 10 février 1956, dans une des salles du Centre Culturel, rue Hébert, une conférence sur l'Horticulture.

### CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

#### Maison des Jeunes

Comme chaque année, un tournoi de ping-pong auquel sont invités à participer tous les jeunes gens et jeunes filles de Saint-Cloud, âgés de 14 à 25 ans, se déroulera au Centre Culturel, rue des Ecoles, du 11 février au 4 mars 1956.

Ce tournoi est doté de coupes offertes par la Ville de Saint-Cloud.

Les éliminatoires seront disputés les samedis 11, 18 février et 3 mars, à 20 h. 30 et les dimanches 12, 19, et 26 février, à 10 heures. Les finales auront lieu le dimanche 4 mars, à partir de 9 heures.

Les inscriptions sont reçues, soit à la Mairie, 2<sup>e</sup> bureau, soit au Centre Culturel, à M. BAIS, les samedis soir et dimanches matin.

Clôture des engagements le 11 février 1956.

### LE REPAS DE L'AMITIÉ EN 1956

#### Prenez date !

C'est le dimanche 15 avril 1956, à l'heure habituelle, qu'aura lieu, à la Salle des Fêtes Municipale, le repas annuel de l'Amitié, auquel sont conviés tous nos concitoyens âgés de 65 ans et plus.

Les inscriptions seront reçues comme les années précédentes, à la mairie, 2<sup>e</sup> bureau, avant le 2 avril 1956.

### DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents documents officiels les promotions ci-après :

#### Légion d'Honneur

##### Au grade d'Officier

(Décret du 5 octobre 1955. J. O. du 12 octobre)

M. Paul-François RULLIER, 11, rue Pigache, à Saint-Cloud.

#### Médaille d'Argent des Sapeurs-Pompiers

(Bulletin Officiel des Décorations, du 13 décembre 1955)

M. LEUILLET Florimond, sous-lieutenant au Corps de sapeurs-pompiers de Saint-Cloud, 40, avenue Foch, Saint-Cloud.

M. BALESDENT Henri, sapeur au Corps de sapeurs-pompiers de Saint-Cloud, 5, rue de Nogent, à Saint-Cloud.

Nous adressons à ces nouveaux promus nos plus vives félicitations.

### Compte Rendu Analytique du Conseil Municipal

#### SÉANCES DES 5 ET 7 DÉCEMBRE 1955

##### Séance du 5 Décembre 1955

Présents : MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, adjoints; Laurence, Joulia, Mme Clément, M. Charondière, Mme Lorrain, MM. Guillaume, Lemonnier, Petit, Beaufocher, Colin, Delahaye, Marin, Ducros, Coutureau, Hatry, Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Maloisel, MM. Dupérier, Le Guen.

Absents excusés : M. Schréder, qui a donné pouvoir à M. Chaveton; M. Salles, qui a donné pouvoir à M. Ducros; M. Devèze, qui a donné pouvoir à M. Coutureau.

M. Delahaye a été élu secrétaire de séance par 21 voix et 6 abstentions.

Dès le début de la séance, quelques rectifications au dernier procès-verbal sont demandées :

M. Ducros fait part de l'étonnement de M. Salles de se trouver délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de la Banlieue de Paris pour le gaz, alors qu'il pensait que la précédente délégation, où il était titulaire, avait été simplement reconduite. M. Petit accepte de laisser sa place à M. Salles, mais il fait remarquer qu'il avait demandé un vote que l'Assemblée avait jugé inutile.

M. Dupérier signale qu'il ne désire pas faire partie de la Commission des sports.

M. Bottigelli indique qu'une omission a été commise sur le Bulletin Municipal concernant Mme Maloisel qui était candidate à la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice. Cela n'a pas été inscrit au procès-verbal.

Le maire répond que cette omission sera réparée.

#### Elections de deux adjoints supplémentaires :

Cette élection a donné lieu, conformément à la loi, à l'établissement, séance tenante, d'un procès-verbal qui a été signé de tous les membres du Conseil municipal, transcrit au registre des délibérations et affiché dans les 24 heures à la porte de la mairie.

Les résultats de l'élection ont été les suivants :

#### Election du premier adjoint supplémentaire :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	10
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	17
Majorité absolue .....	9

Ont obtenu :

M. Laurence .....	15 voix
M. Lemonnier .....	2 voix

M. Laurence ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint supplémentaire.

#### Election du second adjoint supplémentaire :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	27
A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	20

Majorité absolue..... 11

Ont obtenu :

M. Joulia ..... 18 voix

M. Lemonnier ..... 2 voix

M. Joulia ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint supplémentaire.

Le Conseil procédant ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

1° Emet un avis favorable à l'approbation par l'Autorité supérieure :

a) Du compte administratif de l'Hôpital-Hospice de Saint-Cloud pour les opérations de 1954;

b) Du budget additionnel de 1955 et du budget primitif de 1956.

L'examen de ces différents documents financiers donne lieu à une longue discussion, à la suite de laquelle les votes suivants sont émis :

#### Compte administratif :

Ont voté pour l'avis favorable : le groupe de la majorité.

Contre : les groupes communiste et socialiste.

S'est abstenu : le groupe de M. Salles.

#### Budget additionnel de 1955 et budget primitif de 1956 :

Ont voté pour l'avis favorable : le groupe de la majorité.

Contre : le groupe socialiste.

Se sont abstenus : les groupes de M. Salles et communiste.

2° Décide, par 23 voix et 4 abstentions, celles du groupe communiste, d'émettre un avis conforme à celui de la Commission administrative des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud, qui a décidé, par délibération des 8 juillet et 16 novembre 1955, d'aliéner la totalité des biens patrimoniaux de l'hôpital, sis à Boulogne-Billancourt (Seine) et d'affecter les fonds provenant de cette vente au financement partiel des travaux d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital;

3° Décide, à l'unanimité, d'ouvrir par prélèvement sur les fonds libres un crédit de 15.900.000 francs et d'inscrire ce crédit au budget additionnel de 1955, en vue du règlement des indemnités fixées par la Commission arbitrale d'évaluation, en ce qui concerne l'acquisition des terrains destinés à l'agrandissement du cimetière communal et des frais en résultant;

4° Renvoie aux Commissions compétentes la question du déplacement de péniches en vue de l'amélioration des sports nautiques dans le bassin de la Seine à Saint-Cloud;

5° Décide, par 21 voix contre 6, celles des groupes communiste et socialiste, de relever l'indemnité de fonctions du maire et par 23 voix contre 4, celles du groupe communiste, de relever les indemnités de fonctions des adjoints, lesquelles indemnités sont fixées conformément à la loi du 24 juillet 1952, par référence aux indices des échelles de traitements de la fonction publique, variant suivant les majorations apportées à ces indices.

Le groupe communiste indique être contre toute indemnité, le maire et les adjoints n'étant pas permanents. M. Dupérier déclare qu'il est partisan de voter les augmentations qui sont légales. Cependant, dans le cas particulier de Saint-Cloud, il votera pour l'augmentation de l'indemnité des adjoints mais pas celle du maire.

M. Hatry demande que les indemnités accordées aux officiers de sapeurs-pompiers bénéficient également de ce relèvement;

6° Approuve le compte administratif de la ville pour les opérations financières de 1954 ainsi que les dépenses imprévues portées à ce compte.

Le vote donne les résultats suivants :

Pour l'approbation : le groupe de la majorité, le groupe Salles et M. Dupérier.

MM. Hatry et Le Guen ont déclaré s'abstenir ne faisant pas partie du Conseil précédent.

Contre : le groupe communiste.

Le compte administratif présenté par le maire donne à l'état final les résultats suivants :

#### SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE

ACTIF	
Excédent de recettes.....	113.466.227 »
Restes à recouvrer.....	149.528 »
TOTAL.....	113.615.755 » 113.615.755 »
PASSIF	
Restes à payer.....	67.571.028 »
Mise en réserve de crédits ou portions de crédits correspondant à des recettes encaissées spécialement affectées et non employées à la clôture.....	7.191.239 »
TOTAL.....	74.762.267 » 74.762.267 »
EXCÉDENT DE L'ACTIF.....	38.853.488 »

La séance est close à minuit. Prochaine séance le mercredi 7 décembre, à 21 heures (suite de l'ordre du jour).

#### Séance du 7 Décembre 1955

Présents : MM. Chaveton, maire; Rollin, Monsel, Laurence, Joulia, adjoints; Mme Clément, M. Charondière, Mme Lorrain, MM. Guillaume, Lemonnier, Petit, Beaufocher, Colin, Delahaye, Marin, Ducros, Hatry, Comeau, Primel, Bottigelli, Dupérier.

Absents excusés : M. Schreder qui a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Salles qui a donné pouvoir à M. Ducros.

M. Coutureau qui a donné pouvoir à M. Hatry.

Mme Maloïsel qui a donnée pouvoir à M. Comeau.

M. Le Guen qui a donné pouvoir à M. Dupérier.

M. Devèze.

1° Vote le budget additionnel de 1955 de la ville présenté par le maire, s'élevant en recettes et en dépenses à la somme de 240.983.936 francs.

Après les interventions de MM. Dupérier, Comeau, Lemonnier, Monsel, ce vote donne les résultats suivants :

Ont voté pour : le groupe de la majorité et M. Salles, qui a voté le budget primitif en 1955.

Se sont abstenus : MM. Hatry et Le Guen.

Le groupe communiste a voté contre, de même que MM. Dupérier, Ducros et Coutureau qui ont voté contre le budget primitif de 1955;

2° Décide, à l'unanimité, d'appliquer aux tarifs de la taxe municipale sur les spectacles, tels qu'ils ont été fixés par le décret du 30 avril 1955, une majoration uniforme de 30 % au lieu de 50 %, en considérant que cette majoration ne peut s'appliquer qu'à l'ensemble des catégories de spectacles et non à une seule et qu'il n'y avait pas lieu dans ces conditions, afin de ne pas créer au cinéma de Saint-Cloud des difficultés trop grandes, de majorer les tarifs au maximum;

3° Décide, par 23 voix contre une, celle de M. Salles et 3 abstentions, celles de Mmes Clément et Lorrain et M. Charondière, de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956, le tarif des licences des débitants de boissons au tiers du tarif maximum prévu par la loi du 31 juillet 1949, soit 6.000 francs par an pour les débits pourvus d'une licence restreinte et 12.000 francs par an pour les débits pourvus d'une licence de plein exercice.

M. Charondière soumet à l'Assemblée un vœu tendant à favoriser les débits de boissons qui s'engageraient à ne vendre que des boissons non alcoolisées, et à appliquer aux autres le tarif maximum. Ce vœu est renvoyé pour étude aux Commissions compétentes.

M. Bottigelli demande un vote pour l'application du taux maximum prévu par la loi.

Ont voté pour : le groupe communiste, Mmes Clément et Lorrain, M. Charondière.

La proposition de la Municipalité de n'appliquer que le tiers du tarif en question a été votée à l'unanimité, à l'exception de Mmes Clément et Lorrain et de M. Charondière, qui se sont abstenus. M. Salles a fait savoir qu'il voterait contre, désirant obtenir le *statu quo*;

4° Décide, à l'unanimité, de fixer à 48.000 francs par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956, la redevance annuelle à payer par la Caisse Primaire de Sécurité Sociale de la Région Parisienne pour l'occupation, par le Centre de Sécurité Sociale de Saint-Cloud, du rez-de-chaussée de l'immeuble communal de « La Tête Noire », place Georges-Clemenceau à Saint-Cloud. Cette redevance représente le minimum de ce que l'on peut exiger pour 235 m<sup>2</sup> de locaux occupés, afin de tenir compte des services rendus aux assurés sociaux de la commune de Saint-Cloud pour ledit Centre;

5° Décide, à l'unanimité, sur demande de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, d'augmenter la prime à payer à cet organisme pour l'assurance responsabilité civile des Sapeurs-Pompiers communaux;

6° Décide, à l'unanimité, de créer un Bureau Municipal d'Hygiène qui fonctionnera dans les locaux des Services techniques de la mairie et d'en confier la direction à un médecin inspecteur de la Santé de Seine-et-Oise. Fixe, en application d'un arrêté ministériel du 25 août 1949, modifié le 12 septembre 1955, le montant de l'indemnité à accorder à ce médecin inspecteur;

7° Emet, à l'unanimité, un avis favorable à l'approbation par l'Autorité supérieure du compte de gestion du Receveur municipal de Saint-Cloud pour les opérations financières de l'exercice 1954;

8° Décide de renvoyer à sa prochaine séance, fixée au vendredi 16 décembre, à 21 heures, la question d'autorisation de construire sur le terrain communal, un petit bâtiment à usage de vicariat à l'église du Val-d'Or.

#### QUESTIONS DIVERSES

A. - Le Conseil municipal ayant été invité à l'inauguration de la rue Marius-Franay, M. Dupérier rappelle qu'il a voté le changement de nom de rue sous la réserve que la Société L. T. C.

abandonne, en faveur de la ville, son option sur la rue des Milons et demande si l'enquête sur la personne intéressée a été faite.

M. le Maire répond qu'effectivement la Société L. T. C. a abandonné son option sur la rue des Milons, ce qui va permettre à la Société Thireau-Morel de construire les logements prévus, dont 100 seront réservés à la ville.

Quant à l'enquête concernant M. Marius Franay, elle a été régulièrement faite.

B. - M. Rollin donne lecture de trois vœux qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée :

a) *Création d'une ligne d'autobus :*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de création d'une ligne d'autobus reliant Boulogne-Billancourt à Nanterre en empruntant, sur le territoire de Saint-Cloud, la rue Dailly, la rue Gounod, le carrefour Magenta et le boulevard de la République;

b) *Raccordement au métropolitain de la ligne Puteaux-Issy-les-Moulineaux :*

Le Conseil,

Considérant que la ligne de métro Vincennes-Neuilly doit être prolongée jusqu'à la place de la Défense, où va être édifié le Palais des Expositions.

Emet, à l'unanimité, le vœu que cette ligne de métro soit raccordée à la gare de Puteaux, à la ligne S.N.C.F. Puteaux-Issy-les-Moulineaux et, utilisant cette voie de chemin de fer, desserve les localités du parcours (dont Saint-Cloud) pour être rattachée à un point quelconque du réseau métropolitain;

c) *Stationnement des péniches en bordure du quai Carnot :*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet le vœu :

1° Que le nombre des péniches autorisées à stationner sur la rive de la Seine (côté Saint-Cloud) soit limité et qu'aucune autorisation nouvelle ne soit accordée;

2° Que les propriétaires des péniches soient tenus d'entretenir convenablement leur bateau;

3° Qu'aucune autorisation ne soit accordée à quelque entreprise commerciale ou industrielle ou club sportif que ce soit susceptible de causer un trouble de jouissance aux riverains;

4° Que, en cas de troubles constatés, l'autorisation de stationnement soit immédiatement retirée.

C. - M. le Maire fait part à l'Assemblée du vœu exprimé par le personnel sédentaire de la mairie, ayant trait à l'achat d'une machine à calculer, qui faciliterait certains travaux.

La dépense, qui serait d'environ 150.000 francs, pourrait être prélevée sur la disponibilité constatée au budget additionnel.

Le Conseil est d'accord unanimement pour l'acquisition de cette machine.

D. - M. Ducros demande la convocation de la Commission des marchés pour étudier les questions relatives au déplacement du marché des Coteaux et à l'éclairage de celui de Montretout.

M. Comeau s'associe à la demande de M. Ducros.

E. - M. Rollin informe l'Assemblée de la demande faite par l'Association de l'Aide aux Mères de Famille, tendant au déblocage de la 3<sup>e</sup> tranche de 50.000 francs sur les 150.000 francs qui lui avaient été accordés.

Une discussion s'engage sur cette question entre MM. Rollin, Dupérier et Bottigelli, à la suite de quoi, M. Joulia préconise un vote de principe pour le déblocage de la somme de 50.000 francs réclamée.

Ont voté pour : le groupe de la majorité.

Contre : le groupe socialiste.

Se sont abstenus : les groupes de M. Salles et communiste.

F. - M. Guillaume demande la construction d'abris sur les parcours suivis par les autobus de la ligne Billancourt-Rueil.

G. - M. Comeau se joint à M. Guillaume, mais en soulignant que la mesure préconisée s'étend également au quai Carnot, particulièrement la Passerelle.

Le Conseil est unanime pour que l'on procède sans tarder à l'étude de ces projets.

H. - M. le Maire signale qu'on lui a demandé la pose de boîtes postales : place de la Mairie, rue Lelégard et à l'angle de la rue Pigache et de la rue des Tennerolles.

Le Conseil approuve ces demandes et envisage également la pose de nouvelles boîtes postales rue du Mont-Valérien et boulevard de la République et l'agrandissement de celle existant place Georges-Clemenceau, cette dernière modification étant demandée par M. Marin.

I. - M. Lemonnier fait part des plaintes qu'il a reçues au sujet des nombreux cas de rhino-pharyngite constatés dans les écoles et dus au fait que les classes sont trop chauffées. Il demande, en conséquence, s'il ne serait pas possible de mettre à l'étude un système de climatisation des classes. Suit un exposé technique de M. Lemonnier, auquel prennent part M. le Maire et M. Dupérier.

J. - M. Primel intervient pour trois questions précises :

a) Quand sera faite la réfection du trottoir du boulevard de la République allant de la rue Coutureau au lycée de garçons.

Réponse de M. le Maire : incessamment;

b) A l'école maternelle de Montretout, les enfants qui attendent leurs parents sont assis par terre. Ne pourrait-on pas installer des bancs supplémentaires.

M. Monsel se charge d'examiner cette question et de la résoudre au mieux;

c) La rue René-Weill a été un certain temps interdite à la circulation aux heures de sortie des écoles; pourquoi ne pas rétablir ce principe ?

M. Monsel répond que le sens unique sera maintenu pour la rue René-Weill, mais qu'il est impossible d'interdire toute circulation dans une rue publique du fait des riverains.

K. - M. Comeau ayant signalé que l'installation du terrain de sports de la Maison Hachette ayant nécessité un important relèvement de terrain, l'écoulement des eaux se fait sur l'avenue Bernard-Palissy, provoquant l'inondation des trottoirs. M. le Maire promet de voir cette question.

L. - M. Bottigelli signale le mauvais état du trottoir du boulevard Jules-Peltier et propose que l'on établisse une rigole en ciment le long du mur pour l'écoulement des eaux.

Il fait remarquer également l'accès défectueux du passage à niveau des Coteaux.

M. - MM. Bottigelli et Marin, approuvés par l'ensemble du Conseil, s'élèvent contre le fait que le stationnement des voitures automobiles (particulièrement entre l'avenue de Longchamp et Suresnes) empêche le passage des piétons et demandent que l'on interdise le stationnement des voitures sur les trottoirs.

N. - M. Dupérier demande que les passages de l'autobus 175 soient plus fréquents.

Il demande également que toutes les démarches nécessaires soient effectuées pour que le plan d'aménagement de la ville soit enfin arrêté.

M. le Maire précise que le plan d'aménagement communal est en cours de réalisation et doit être terminé dans peu de temps.

M. Dupérier ajoute qu'il est dans les attributions du Conseil municipal de connaître les services de la mairie et de l'hôpital et qu'il serait intéressant que le Conseil puisse visiter ces différents services.

M. le Maire est parfaitement de cet avis et propose d'organiser le plus rapidement possible la visite demandée par M. Dupérier.

O. - M. Charondièrre soumet à l'approbation du Conseil municipal le vœu suivant :

« Le Conseil municipal,

« Considérant que les constructions nouvelles qui s'implantent de plus en plus nombreuses sur les communes de Seine-et-Oise et notamment à Saint-Cloud, grèvent les budgets communaux par la création de :

« — Groupes scolaires,

« — Voies nouvelles.

« — Services publics plus étoffés.

« Considérant l'article 13 de la loi n° 55-355, du 3 avril 1955, par lequel il est fait obligation au Gouvernement (Intérieur) de déposer dans les six mois, un projet de loi réglant la situation financière des communes de Seine-et-Oise, dites « communes-dortoir ».

« Demande instamment à M. le Ministre de l'Intérieur de déposer de toute urgence ledit projet de loi qui pourrait prévoir :

« — Soit une péréquation des ressources et des charges avec le département de la Seine.

« — Soit l'institution d'une nouvelle unité administrative : Seine, Seine-et-Oise.

« — Soit la prise en compte par l'Etat de la totalité des charges nouvelles ainsi créées.

« — Soit tout autre moyen jugé équitable pour une meilleure harmonie des finances communales de Seine-et-Oise ».

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 23 h. 45 et il est décidé qu'une nouvelle séance aura lieu le vendredi 16 décembre, à 21 heures, pour l'approbation du procès-verbal.

## Séance du 16 Décembre 1955

*Présents :* M. Chaveton maire; MM. Rollin, Laurence, Joulia, adjoints; Mme Clément, M. Charondièrre, Mme Lorrain, MM. Guillaume, Lemonnier, Petit, Colin, Delahaye, Marin, Ducros, Hatry, Primel, Bottigelli, Dupérier.

*Absents excusés :* M. Monsel qui a donné pouvoir à M. Lemonnier.

M. Schreder qui a donné pouvoir à M. Chaveton.  
M. Beaufocher qui a donné pouvoir à Mme Clément.  
M. Salles qui a donné pouvoir à M. Ducros.  
M. Comeau qui a donné pouvoir à M. Bottigelli.  
M. Coutureau qui a donné pouvoir à M. Hatry.  
Mme Maloïsel qui a donné pouvoir à M. Primel.  
MM. Devèze et Le Guen.

Le Conseil apporte quelques modifications au procès-verbal de ses séances des 5 et 7 décembre et approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

Une discussion s'engage ensuite pour le vote définitif d'un crédit de 50.000 francs destiné à régler la 3<sup>e</sup> tranche de l'attribution de 150.000 francs à l'Association de l'Aide aux Mères de Famille.

Le Conseil décide de voter ce crédit de 50.000 francs par autorisation spéciale et par prélèvement sur les fonds libres, après les précisions apportées par M. Rollin en réponse aux demandes de renseignements formulées par MM. Dupérier, Bottigelli et Ducros.

Ont voté pour : le groupe de la majorité.

Contre : les groupes communiste et socialiste.

S'est abstenu : le groupe Salles.

Revenant sur la question de construire un vicariat à l'église du Val-d'Or, le Conseil décide, après un exposé de M. Joulia et les observations présentées par MM. Dupérier, Primel, Lemonnier, d'autoriser le maire à passer avec l'Association Diocésaine de Versailles, un bail emphytéotique de 60 ans, sur un terrain communal d'une contenance de 100 m<sup>2</sup>, attenant à l'église du Val-d'Or, moyennant un loyer annuel de 100 francs, en vue de permettre l'édification par ladite Association et à ses frais, d'un bâtiment à usage de vicariat, bâtiment qui deviendra propriété de la ville à l'expiration du bail.

Ont voté pour : le groupe de la majorité sauf M. Lemonnier, M. Salles et Coutureau.

Contre : les groupes communiste et socialiste ainsi que MM. Ducros et Hatry.

M. Lemonnier jugeant les « considérants » de la délibération présentée insuffisants, s'est abstenu.

Le Conseil, sur la proposition de la Municipalité, décide ensuite, à l'unanimité, d'étendre aux agents communaux les dispositions de deux récents décrets du 7 décembre 1955, modifiant les émoluments de certaines catégories de personnels de l'Etat. Il vote à cet effet, par autorisation spéciale, un crédit de 50.000 francs à prélever sur les fonds disponibles.

Sur la proposition du maire, il est décidé, à l'unanimité, d'envoyer un colis de Noël aux enfants de Saint-Cloud actuellement sous les drapeaux en Indochine et en Afrique du Nord.

Dans les questions diverses, M. Lemonnier attire l'attention du maire sur la nécessité de prévoir des mesures de sécurité pour les sinistres pouvant survenir dans les immeubles de dix étages édifiés à Saint-Cloud ou en cours de construction.

M. le Maire lui donne les explications au sujet des mesures prises ainsi que tous apaisements.

M. Joulia, répondant à une interpellation du groupe communiste, déclare qu'il ne s'est pas préoccupé uniquement du logement du Vicariat du Val-d'Or mais qu'il se penche attentivement sur le sort de tous les mal-logés. Il demande à ses interpellateurs de lui indiquer les terrains libres de Saint-Cloud sur lesquels de nouveaux immeubles pourraient être construits.

MM. Bottigelli et Primel lui ayant indiqué deux emplacements, M. Joulia donne l'assurance qu'il va immédiatement procéder à une enquête.

M. Delahaye demande à M. le Maire de bien vouloir provoquer prochainement une réunion de la Commission des fêtes et sports.

A la demande de M. Lemonnier et avec l'approbation du Conseil municipal, les changements suivants sont apportés dans les Commissions :

Commission des travaux : M. Lemonnier remplacera M. Delahaye.

Commission de l'enseignement : M. Delahaye remplacera M. Lemonnier.

M. Ducros donne lecture du vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

« Le Conseil municipal de Saint-Cloud, dans sa séance du 16 décembre 1955, émet le vœu que la nouvelle Assemblée Nationale inscrive au plus tôt à son ordre du jour la question des retraites des Vieux Travailleurs et des Economiquement Faibles. »

Avant sa dissolution, l'Assemblée a majoré de 10 % leurs allocations annuelles en portant celles-ci à 75.800 francs pour les premiers et à 34.320 francs pour les seconds, ce qui représente respectivement 207 francs et 94 francs par jour. Il est évident qu'avec de telles sommes, il est absolument impossible de subvenir aux dépenses nécessaires pour vivre.

Les Vieux Travailleurs et les Economiquement Faibles doivent éprouver une immense amertume à constater qu'en dépit du paragraphe 11 du préambule de la Constitution, qui prévoit pour eux des moyens convenables d'existence, la sollicitude de l'Etat reste très médiocre.

Les Vieux Travailleurs et les Economiquement Faibles, ruinés par deux guerres et plusieurs inflations peuvent prétendre recevoir une allocation annuelle d'au moins 120.000 francs pour les premiers (soit 333 francs par jour) et pour les seconds un relèvement qui suivrait la même proportion.

Le Conseil municipal de Saint-Cloud souhaite que la nouvelle Assemblée Nationale puisse donner satisfaction à ces revendications.

Le Conseil lève sa séance et clos sa session extraordinaire à 11 h. 30.

Saint-Cloud, le 22 décembre 1955.

Le Secrétaire de séance :

D. DELAHAYE.

Vu :

Le Maire :

F. CHAVETON.

## Résultat du Baccalauréat

LYCÉE NATIONAL DE JEUNES FILLES DE SAINT-CLOUD

Elèves reçus au Baccalauréat, 2<sup>e</sup> partie 1954-1955

Sciences expérimentales

Ancla Jean-Claude, Bailby Dominique (mention Assez Bien), Brocart Suzanne, Doazan Pierrette, Galleron Françoise (mention Assez Bien), Kiger Jean, Leyrie Marie-Françoise, Lucas Claude, Manhes Colette, Mezmorian Albert (mention Assez Bien), Netchaëff Hélène, Rey Albin, Rideau Jeanne-Marie, Rigaud Monique, Ronceray Jean, Sardou Anne-Marie, Segalen Renaud (mention Bien), Teissier Christiane, Verger Simone.

Philosophie

Amster Claude, Baschwitz Line, Centurier Eliane, Costa Monique, Courtois Christiane, Goar Mary-Luz, Jacq Lisette, Labigne Françoise, Maurin Françoise (mention Bien), Merseyan Monique, Michel Marie-France, Picard Monique, Pieterse Carla, Portail Janine, Rigaud Françoise, Salmon Liliane (mention Assez Bien), Segalen Anne, Truchetet Dominique, Ungemuth Jenny.

Elèves reçues au Baccalauréat 1<sup>re</sup> partie 1954-1955

1<sup>re</sup> A-B

1<sup>re</sup> A : Suant Marie-Claude.

1<sup>re</sup> B : Augendre Liliane, Bamas Jacqueline (mention Assez Bien), Bouchard Janine, Buquen Marie-Odile, Canac Henriette, Durand Raymonde, Faure Michelle (mention Assez Bien), Goguel Josette, Hanot Madeleine, Herbet Michèle, Letang Françoise (mention Assez Bien), Linguet Marie-José, Louage Suzanne, Marie Renée, Marre Germaine, de Montremy Hélène, Pesme Jeanne-Marie, Portefaix Jacqueline (mention Bien), Salle Nicole (mention Assez Bien), Scavini Michèle, Tessier Nicole (mention Très Bien), Vacquier Hélène.

1<sup>re</sup> A' CM

1<sup>re</sup> A' : Cabane Edith, Dufflo Françoise, Ostenc Geneviève (mention Assez Bien).

1<sup>re</sup> C : Barache Monique, Cholley Nicole, Demesmay Françoise (mention Assez Bien), Drapier Françoise, Kirchner Marie-Odile, Migot Danièle, Pringot Isabelle, Roubault Marie-Claude, Vasseur Geneviève.

1<sup>re</sup> M : André Annie, Destntnder Marie-Claire, Dozias Jacqueline, Fabre Françoise (mention Assez Bien), Fleck Marie-José, Foloppe Michèle, Girard Christiane, Le Bars Raymonde, Lepage Nicole, Lévy Danièle, Monthouel Claire, Porges Laurence, Quantin Denise, Raboin Jacqueline, Robert Andrée, Serant Eliane (mention Assez Bien), Vallin Noëlle, Zarat Geneviève, Zveiger Noémie.

LYCÉE NATIONAL DE GARÇONS

Résultats du Baccalauréat - Année 1955

Série Mathématiques : Alexandre Muriel (mention Bien), Amiot Philippe, Baglin Annie, Baigné J.-Claude, Baschwitz Robert, Bloch-Lemoine Marie-Florence, Bocachard Serge, Boudon J.-Louis, Boukerche Jean, Burtin Alain, Canguilhem André, Coulombel Monique, Christiansen Anny, Doublier Bruno, Dozias Claudine (mention Assez Bien), Drapier Jacques, Durand Danièle (mention Assez Bien), Fontalirand Bernard (mention Assez Bien), Goguel Hélène, Jousset Olivier (mention Assez Bien), Kerlau Alain, Klotchkoff Michel, Lhéritier Jean, Littaye Monique (mention Assez Bien), Laborie Colette (mention Bien), Martinet Jean, Mathérier Xavier, Mauger Jacques, Richard Pierre, Molcard François, Pousanoff Hélène, Newey Pierre, Perrin Maurice, Renard Chantal, Reverseau Michel, Sauvé Jean, Trubert Denis, Viatte Françoise.

Admissibles : Avnessof Alexandre, Palud Alain.

Série Sciences expérimentales : de Villiers Jean-François.

Série Philosophie : Benamer Akli, Brisset Gérard (mention Assez Bien), Delvigne Jacques, François Claude, Jourdain Michel (mention Bien), Leuillet Alain, Variot Frédéric (mention assez bien).

Série A : Médiçi Jean, Roqueplan Jean.

Série A' : Parent François.

Série B : Billard Didier, Combeau Jacques (mention Assez Bien), Fournier J.-Pierre, Geiger J.-Pierre.

Série C : Aubin Paul, Briandet Philippe (mention Bien), Brocart Alain (mention Assez Bien), Brun J.-Marc (mention Assez Bien), Chenivresse Daniel (mention Assez Bien), Devien Christian, Dufour J.-Claude, Laffont J.-François Magba René, Marshall Henry (mention Bien), Michel Jacques (mention Assez Bien), Pénon Michel (mention Bien), Quérette Jacques, Sachet Patrick, Vibert Michel (mention Assez Bien), Wacquant François.

Admissible : Mac Leod Christian.

Série Moderne Normal : Boyeau Georges, Brats Jacques, Brin Bernard, Charon Yvan, Godon Bernard, Hui Bon Hoa Gaston (mention Assez Bien), Koch Jean, Lemonnier Jean-Claude, Ney Pierre, Pujol Jean-Pierre, Vilatte Gérard.

Admissible : Karam Joseph.

Série Moderne transitoire : Aury J.-Pierre, Avril Pierre, Dellaversano Thomas, Etoh Gilbert, Fouchard Marc, Dagnaux Gilles (mention Assez Bien), Haye Alain, Hertzog Daniel (mention Assez Bien), Julien Jacques, Lappara J.-Pierre, Larochoas Georges, Le Goaziou J.-Pierre, Leroy Etienne (mention Assez Bien), Martin Jacques, Mounaud Jacques, Natch Marc, Pauzat J.-Jacques (mention Assez Bien), Pelletier Pierre (mention Assez Bien), Savy Claude, Thanh Ngoky, Thiébault J.-Marie.

Admissibles : Defrance Pierre, Meyer Jacques.

INSTITUTION SAINT-PIE X

Elèves reçus aux Baccalauréats - Année 1955

Série Philosophie-Lettres. — Appert Anne, Becquart Marie-Dorothee, Bérard Madeleine, Derome Evelyne, Forveille Danièle, Loudarre Françoise, Picaud Françoise, Schreder Francine.

Série B. — Rideau Catherine, Vuylsteke Françoise.

A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE  
DE SAINT-CLOUD

Dans les divers concours d'agrégation de 1955, l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud a compté 29 admis définitifs.

Sur ces 29 admis, trois ont été reçus avec le numéro 1, en géographie, en espagnol, en sciences naturelles.

TABLEAU DE SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS DE SAINT-CLOUD  
(Année 1956 et Janvier 1957)

MADAME ET MM. LES DOCTEURS	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 1957
DERVILLE 76, bd. la République Mol. 49-56	1	12		15				5		7		9	
MAY-FOUGEROUSE 1 bis, av. G.-Leclerc Mol. 44-21		19		22			14	12		14		16	
BENEZECH 18, rue Dailly Mol. 28-54		26		29		3		15		21		23	
ROLLIN 1, place Silly Mol. 51-46			4		27	10		19		28		25	
ISSERLIS 10, rue de Buzenval Mol. 45-89			11			17	15	26			1	30	
GODARD 20, rue Armengaud Mol. 49-06	8		18		1	24			2		4		6
LOUIN 4, avenue Foch Mol. 40-44	15		25		6		1		9		11		13
NICOLI 18, rue des Viris Mol. 49-19	22			1	10		8		16		18		20
HAAS 37, avenue Foch Mol. 51-53	29			2	13		22		23		25		27
LOUVET 21, Parc Montretout Mol. 57-21		5		8	20		29		30			2	1

**POUR LES URGENCES DE NUIT**  
seront remplacés par les docteurs :

MAY-FOUGEROUSE .....

ISSERLIS .....

NICOLI .....

LOUIN .....

GODARD .....

DERVILLE .....

ROLLIN .....

BENEZECH .....

M. le Docteur HAAS

Du 29 janvier au 4 février 1956  
et du 27 janvier au 2 février 1957

2 au 7 avril

13 au 19 mai

22 au 28 juillet

25 novembre au 1<sup>er</sup> décembre

23 au 29 septembre

M. le Docteur LOUVET

5 au 11 février

8 au 14 avril

29 juillet au 4 août

20 au 26 mai

30 septembre au 6 octobre

2 au 8 décembre

N.-B. — Le service de garde assuré par les médecins est un service d'urgence; il ne devra donc être fait appel au médecin de service que dans les cas graves et urgents.

**TABLEAU DE SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS DE SAINT-CLOUD**  
(Année 1956)

	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	
BAILLY 17, rue de l'Eglise Mol. : 40-16	22		18		13		8		2	28	1	23-25
GROSJEAN 15, rue de Buzenval Mol. 45-88	29		25			3		12 et 15	9		4	30 et 1 <sup>er</sup> j. 1957
LANDRY 14, avenue de Longchamp Mol. 56-11		5		1 et 2	27		22		16		11	
MARÉCHAL 47, rue Gounod Mol. 40-24		12		8	20-21		29		23		18	
MIGNARD 11 bis, rue Royale Mol. 42-11		19		29	1	10		5	30		25	
PERROTIN 9, avenue Palissy Mol. 55-28	8	26		22		17	14 et 15			7		2
RICQUIER 86, boul. de la République Mol. 40-95	1 et 2		4	15		24		19		14		9
THOMAS 7, rue Dailly Mol. 40-17	15		11		6-8 et 10		1	26		21		16

**ÉTAT CIVIL DE SAINT-CLOUD**  
Octobre - Novembre - Décembre 1955

NAISSANCES

Octobre

Jean, Luc, Rolland, René Verino. — Marie, José Rosiaux.  
— Dominique, Robert, Lucien Arfeuillères-Delespinasse. — Michel, Joseph, Emilien Drapeau. — Bruno, François, Marcel Lebecq. — Philippe, Gabriel Hanot. — Charles, François, Rémy Travert. — Jacques, Maurice, Jean Mercier. — Patrick, Robert, Paul Mende. — Philippe Chauvet. — Christian, André, Charles

Lang. — Jean, François, Armand Cholley. — Mohamed Semcha.  
— Patrick Ancelin. — Catherine, Marie, Lucile Guérin. — Adélaïde, Catherine Poirier.

Novembre

Gérard, Marcel Duhamel. — Bernadette Laure. — François, Lucien Moreau. — Frédéric, Emmanuel, Maurice Calvert. — Brigitte, Georgette, Marie Prunet. — Jean, Luc, Pierre, Marie, Clodoald Dabonneville. — Roland, Roger Guillaume. — Cécilia, Marie, Luella Guidroz. — Sophie, Marie, Françoise Guidroz.

Décembre

Catherine, Françoise Debret. — Catherine, Anne, Marie Veysière. — Chantal Roger. — Huguette, Lucienne, Andrée Diot.

— Patrice, Octave Reboisson. — Patrick, André Descoins. — Eric, Michel, Paul Ledoux. — Bernard, Noël, Yves, Marie, Claude Frochet. — Charline, Françoise, Henriette Dufresnoy. — Marie, Noëlle, Antoinette, Jeanne Vallée. — Michel, René, Henri, Roland Guézet. — Françoise Garcia.

## MARIAGES

### Octobre

Daniel, Jean Hanot et Raymond, Georgette, Madeleine Brifod. — Louis, Marcel, Marie Beaujouan et Simonne, Renée, Marie Geffroy. — Michel, Antoine, Louis Lefoulon et Dominique, Anne, Marie Truchetet. — Jean, Pierre, Nicolas Bernard et Marcelle, Thérèse Lecomte. — Yves, Marie Hélary et Jeanne, Louise Le Dantec. — André, Bernard, Denis Delsaux et Marie, Noëlle, Michèle Vergne. — Roger, Ernest Cormier et Sourouhi Tchadirdjian. — Jean, Louis Seurot et Janine, Marie, Thérèse Guéry. — Emile Hohn et Madeleine, Marie Soleillant. — Robert, Jacques Robin et Gisèle, Noëlle, Suzanne Sapin. — Louis, Georges, Jules Lebas et Annie Thomas. — Georges, Alexis, Elie Hermier et Denise, Ginette, Edmonde Courté. — Lucien, Louis Riou et Lilianne, Mathilde, Georgine Humbert. — Philip, Joseph Nason et Hildegard, Marie, Anna Gross. — Albert, Jean, Marie Bouté et Bernadette, Amélie, Anne, Marie Laly. — Raymond, Lucien, Marcel Bernard et Rosa, Louise Blodi.

### Novembre

Jean, Charles Reynaud et Jacqueline Baumont. — Marcel, Maurice, Léon Sorin et Liliane, Louise Contenot. — Bernard, André Spenlehauer et Réjane, Micheline Maloisel. — Maurice, Louis Martin et Suzanne, Marie Oliviero. — Jean, Odon, Stephen de Commings et Lyvia Mannier. — Gabriel Gladin et Paulette, Eugénie Andouard. — Michel, Jacques Scobeltzine dit Scob et Catherine, Noëlle Rageot. — Henri, Marcel Pereira et Marinella, Adélaïde Jacuk. — Paul d'Oliviera et Madeleine, Marguerite Rossi. — André, Ernest, Alfred Godeghini et Christiane, Adrienne Lefèvre.

### Décembre

Jean, Louis, Raymond Courtade et Jacqueline, Françoise Léger. — Paul, Joseph, André Germanicus et Ginette, Jeanne Lefevre. — Maximilien Cermak et Sylviane, Marie, Simone Folliet. — Robert, Eugène Lanine et Paulette, Hélène, Octavie Protat. — Maurice Bergonzi et Louise, Jeanne Pastol. — Georges, André Boivin et Renée, Jeanne Gillot. — Henri Charbonnel et Germaine, Clémentine Drolon. — Alain, Jean Midan et Christiane, Lucie, Raymonde de Neyer. — Jean Van Vuong dit Arnaud et Denise, Marcelle, Andrée Bouillard. — Philippe, Ernest, Marie Dormeuil et Michelle, Marie, Antoinette, Emmanuelle de Bazelaire de Lesseux. — Gaston, Gabriel, Joseph Pelle et Yolande, Micheline Blanchard. — Louis, Eugène Rigoulay et Jeanne, Marie, Joséphe Poupin.

## DECES

### Octobre

Georges Spassky, 48 ans. — Félicité Morel, veuve Moy, 73 ans. — Henriette-Marie Vaillant, veuve Cognard, 80 ans. — Antoinette Malbrunot, veuve Crouzier, 63 ans. — Marguerite Lonnoy, veuve Goulet, 89 ans. — Georges-Louis Desplanques, 59 ans. — Henri Carret, 70 ans. — Charles-Alphonse Joffray, 72 ans. — Eulalie-Félicie Michel, femme Levailant, 79 ans. — Béatrice Coen, veuve Tedeschi, 86 ans.

### Novembre

Eugène Favre, 83 ans. — Clémentine Berche, veuve Legros, 81 ans. — Claudine-Eugénie-Alexandrine Rimeze, veuve Deme, 87 ans. — René-Marie Audouin, 77 ans. — Henri-Ernest-Louis Le Plé, 76 ans. — Delphine-Louise Anselme, veuve Tramaille, 95 ans. — André-Emilien Chemin, 67 ans. — Berta Jellinek, veuve Munk, 78 ans. — Paul-Joseph Leroux, 83 ans. — Marguerite-Jeanne-Laurence Paquet, veuve Nogues, 85 ans. — Marcel-Auguste Thirion, 28 ans. — Antonin-Auguste Delille, 89 ans. — Claire-Marie-Louise de Boyveau, 75 ans. — Adonisca Eloy, 67 ans. — Aimée-Rosalie Cormier, veuve Desnos, 87 ans.

### Décembre

Camille Guignard, 76 ans. — François-Léon Jouanique, 81 ans. — Emma Veil, veuve Blum, 87 ans. — Blanche-Juliette Schoofs, veuve Perret-Maisonneuve, 83 ans. — André-Lucile Bue, veuve Gatineau, 63 ans. — Antoine Chauvet, 60 ans. — Léon-Jules-Marie Contenot, 91 ans. — Arthur-Léon-Gaston Flaud, 74 ans. — Selwyn-Gerald Carr, 58 ans.

## STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL

### Année 1955

Transcriptions diverses.....	45
Mariages .....	134
Divorces .....	20
Reconnaisances .....	54
Naissances .....	634
Morts-nés .....	18
Décès .....	212

## LE 2<sup>e</sup> SALON INTERNATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Il se tiendra du 16 au 28 juin 1956, dans le Bas-Parc du Domaine national de Saint-Cloud.

C'est ce qu'a annoncé M. SERRE, commissaire général de ce Salon, qui a donné récemment au restaurant « Le Doyen » le bilan de la première Exposition internationale de matériaux et équipements du Bâtiment et des Travaux publics, qu'on a pu admirer à Saint-Cloud, en 1955. Cette exposition a fait ses preuves. Le cadre exceptionnel du Bas-Parc se prête par son espace à la présentation des matériaux. Il crée un climat détendu, favorable aux négociations et aux échanges d'idées.

Un matériel de propagande, édité en huit langues, permet et permettra de plus en plus d'informer les professionnels et le public du monde entier.

C'est ce qu'expliqua très clairement M. SERRE à quelques trois cents journalistes de plusieurs pays.

Il fit l'éloge de Saint-Cloud et un excellent petit film en 8 mm, montra les charmes et rappela l'histoire de cette ville, comme il apporta un condensé de l'exposition de 1955.